



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

**AP CP SALLE DE SIESTE MATERNELLE PAUL ELUARD ET APPROBATION DU
PLAN DE FINANCEMENT : MISE A JOUR**

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.10.031

AP CP SALLE DE SIESTE MATERNELLE PAUL ELUARD ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT : MISE A JOUR

Rapporteur : Valérie MAHÉ

Lors du Conseil Municipal du 30 mars 2023, le projet relatif à la salle de sieste de la maternelle Paul Eluard a été approuvé et a été créée l'Autorisation de Programme afin de répartir les travaux.

Lors du Conseil Municipal du 28 mars 2024, a été validée l'Autorisation de Programme et le Crédit de Paiement ainsi que le plan de financement.

Cependant, après consultation des entreprises, il est apparu que la structure porteuse du bâtiment est très endommagée et ne permet pas sa rénovation tel que prévu précédemment et conduit la collectivité à revoir le périmètre des travaux à réaliser.

C'est pourquoi, il a été décidé de programmer le désamiantage et la déconstruction du bâtiment modulaire servant de salle de sieste et location d'un modulaire à partir de septembre en 2024 dans l'attente de réalisation d'une extension en 2025.

Ce nouveau programme relatif à la rénovation de la salle de sieste de la maternelle Paul Eluard a été approuvé lors de la séance du conseil municipal en date du 27 juin 2024.

Plan de financement : montants HT

Etudes et Travaux HT		
TRAVAUX		483 400
SPS		3 800
CT		5 500
Etudes/MO		10 000
Imprévus		13 967
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		516 667
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (TTC)		620 000
Ressources prévisionnelles de l'opération		
Financements	à préciser le cas échéant	Sollicité ou acquis (1)
DETR		20 008
Sous-total aides publiques	Taux de financement public	20 008
	FCTVA	101 705
Part de la collectivité	Fonds propres	498 288

Il est donc proposé de modifier l'Autorisation de Programme comme suit : les montants sont exprimés TTC

	Création de l'AP 30/03/2023	Modification de l'AP 26/10/2023	Modification de l'AP 28/03/2024	Modification de l'AP 24/10/2024	Total
AP	315 000 €	-215 000 €	15 000 €	585 000 €	620 000 €
CP					
2023	100 000 €	-100 000 €			0 €
2024	215 000 €	-115 000 €	15 000 €	-31 800 €	83 200 €
2025				553 200 €	553 200 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération en date du 30 mars 2023,
Vu la délibération en date du 28 mars 2024,
Vu la délibération en date du 27 juin 2024,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date 7 octobre 2024,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la modification de l'Autorisation de Programme relative à la rénovation de la salle de sieste de la maternelle Paul Eluard et les Crédits de Paiements y afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr